

La désignation des bénéficiaires en cas de décès

La désignation des bénéficiaires en cas de décès constitue une clause essentielle de votre (vos) adhésion(s) au contrat collectif d'assurance vie Afer. Elle permet aux personnes désignées de recevoir le capital décès dans les conditions avantageuses réservées à l'assurance vie. La notion de représentation, en cas de prédécès d'un bénéficiaire doit être indiquée pour s'appliquer. Une fiche pratique sur la désignation des bénéficiaires est disponible auprès de votre conseiller, du GIE Afer et sur votre Espace Sécurisé Adhérent : www.afer.fr.

Nous vous recommandons de vous rapprocher de votre conseiller habituel, afin de vous assurer que votre clause de désignation des bénéficiaires est suffisamment complète et actualisée et qu'elle est en tous points conforme à votre volonté et à votre situation familiale et patrimoniale.

Il pourrait ainsi être utile de rédiger à nouveau intégralement votre clause de désignation des bénéficiaires en précisant, le cas échéant, le nom de naissance, le nom d'usage s'il y a lieu, et le(s) prénom(s), l'adresse, la date et le lieu de naissance de vos bénéficiaires ou, s'agissant d'une personne morale, une association notamment, la dénomination sociale, l'adresse, les numéros d'identification et d'immatriculation.

La désignation des bénéficiaires en cas de décès peut être faite par acte sous seing privé ou par acte authentique et peut être établie ultérieurement à l'adhésion par avenant ou par testament.

Protection de vos données personnelles par le GIE Afer

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données personnelles sont traitées par les responsables de traitement suivants, selon les finalités :

- Le GIE Afer, Groupement d'Intérêt Economique constitué entre l'Association Afer et les sociétés d'assurances Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite et le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire Aviva Retraite Professionnelle, ayant son siège au 36 rue de Châteaudun, 75441 Paris Cedex 09
- Les assureurs Aviva Vie, société anonyme d'assurances vie et de capitalisation et Aviva Epargne Retraite, société anonyme, ayant leur siège social au 70, avenue de l'Europe à Bois-Colombes (92270).
- L'Association Afer, ayant son siège au 36 rue de Châteaudun, 75009 Paris

Les traitements, effectués par le GIE Afer en qualité de responsable de traitement, ont pour finalités la passation, la gestion et l'exécution des adhésions au contrat collectif d'assurance vie Afer, ainsi que l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur.

Ces traitements ont pour autres finalités les opérations relatives à la gestion commerciale des adhérents et des prospects et la lutte contre la fraude à l'assurance. Cette dernière finalité peut notamment conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime du GIE Afer à améliorer le service rendu aux adhérents, à promouvoir l'image de l'Afer et à préserver la mutualité entre les adhérents.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et pour cette seule finalité, vos données personnelles sont respectivement traitées par Aviva Vie et par Aviva Epargne Retraite en tant que responsables de traitement pour répondre à leurs obligations légales en la matière.

Par ailleurs, une partie des données collectées est traitée par l'Association Afer, en tant que responsable de traitement, à des fins de gestion de ses adhérents, pour répondre à ses obligations légales. Ces traitements ont également pour finalité la réalisation de son intérêt légitime pour la défense des intérêts de ses adhérents et la mise en œuvre de toute communication avec ces derniers. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions, l'Association Afer, le personnel du GIE Afer, les assureurs Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite et les autres entités du groupe AVIVA, les intermédiaires d'assurances, les organismes professionnels, les prestataires et sous-traitants, les personnes intéressées au contrat, le cas échéant les organismes sociaux et les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur.

Certains destinataires peuvent se situer dans des pays en dehors de l'Union Européenne. La liste actualisée de ces pays et les références aux garanties appropriées mises en œuvre concernant le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur www.afer.fr.

Les coordonnées du Délégué à la protection des données personnelles sont :

- pour le GIE Afer : GIE Afer - à l'attention du DPO - Risques et Contrôle Interne - 36, rue de Châteaudun 75441 Paris Cedex 09 ou dpo@gieafer.com.
- pour l'Afer : Afer - à l'attention du DPO - 36 rue de Châteaudun, 75009 PARIS ou association@afer.fr
- pour Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite : AVIVA France - DPO - Direction de la Conformité et du Contrôle Interne - 80 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - ou dpo.france@aviva.com

Vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution des adhésions et conformément aux délais de prescription légale. Vous trouverez l'ensemble des durées de conservation de vos données personnelles sur www.afer.fr.

Vous pouvez demander l'accès, la rectification ainsi que dans certains cas, l'effacement et la limitation de traitement de vos données personnelles.

Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles dans les cas prévus par la réglementation.

Vous pouvez retirer votre consentement précédemment donné pour les opérations de prospection commerciale par voie électronique.

Vous pouvez également demander la portabilité des données personnelles que vous avez fournies lorsqu'elles sont nécessaires au contrat ou lorsque vous avez donné votre consentement.

Vous pouvez exercer ces droits :

- auprès du GIE Afer, pour les traitements mis en place par le GIE Afer, par Aviva Vie et par Aviva Epargne Retraite - GIE Afer - A l'attention du DPO - Risques et Contrôle Interne - 36, rue de Châteaudun 75441 Paris Cedex 09 ou à l'adresse dpo@gieafer.com
- auprès de l'Afer : Afer - à l'attention du DPO - 36 rue de Châteaudun 75009 Paris ou à l'adresse association@afer.fr

En cas de désaccord concernant le traitement de vos données personnelles, vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - www.cnil.fr.

RELEVÉ ANNUEL 2020 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par Aviva Vie et par Aviva Épargne Retraite par parts égales.

Vos informations :

THOMAS BLONDEL ANNE-MARIE

Adhésion : 08026239

Date d'effet : 07/11/1990

Votre conseiller :

AGENCE EA PARIS OUEST

Correspondant AFER

26 rue Marbeuf

1er étage

75008 PARIS

Téléphone : 01 79 51 70 87

Email : paris.ouest@epargneactuelle.com

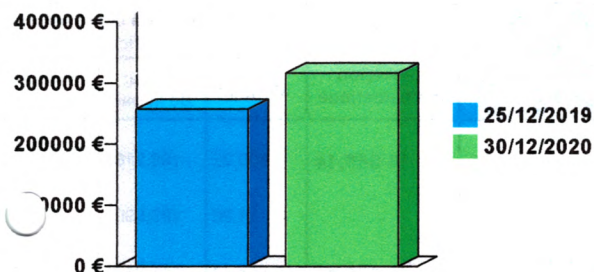
Site internet : www.epargneactuelle.com

N° ORIAS : 12067113

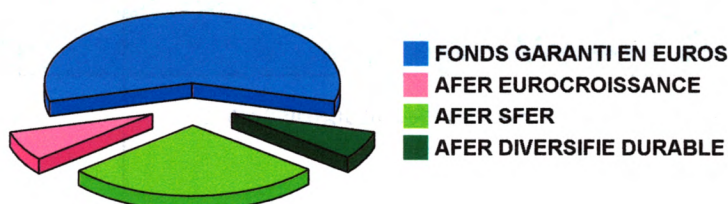
VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER AU 30/12/2020	316 540,62 €
VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER AU 25/12/2019	257 450,43 €

RÉPARTITION DE L'ÉPARGNE 2020	Rappel de l'épargne au 25/12/2019 en euros	Montant de l'épargne au 30/12/2020 en euros	Ventilation par support au 30/12/2020	Valeur de la part au 30/12/2020 en euros	Nombre de parts au 30/12/2020	Primes Investies au 30/12/2020 en euros	PRUM* en euros
FONDS GARANTI EN EUROS	152 836,74	185 011,51	59,04 %	-	-	-	-
AFER EUROCROISSANCE	21 279,36	21 513,57	6,70 %	-	-	19 659,14	-
AFER SFER	62 989,56	89 658,09	27,92 %	65,36	1 371,7577	88 972,21	64,86
AFER DIVERSIFIE DURABLE	20 344,77	20 357,45	6,34 %	786,81	25,8734	19 659,13	759,82
Valeur de rachat	257 450,43	316 540,62	100,00 %				
Epargne disponible	257 450,43	316 540,62					

Evolution de l'épargne



Répartition de l'épargne au 30/12/2020



* PRUM (Prix de Revient Unitaire Moyen) : prix d'achat moyen des unités de compte.

La valeur des parts des unités de compte peut varier à la hausse comme à la baisse. Seul le nombre de parts est garanti.

Les sommes investies, au titre d'engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification sont sujettes à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

L'épargne investie dans le Fonds Garanti en euros bénéficie de l'effet de cliquet après attribution des bénéfices financiers de l'exercice.

Vous trouverez dans la partie glossaire de cet envoi la définition des termes figurant dans votre relevé annuel.

PRELEVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE :

La loi de finances pour 2018 a institué de nouvelles modalités d'imposition pour les produits issus des versements effectués à compter du 27/09/2017. Le tableau suivant vous permettra de compléter, le cas échéant, votre déclaration de revenus 2020, avec les informations arrêtées au 31/12/2019, et d'anticiper les modalités d'imposition d'un éventuel rachat demandé au cours de l'année 2021, avec les montants arrêtés au 31/12/2020 :

	Montant des primes restées investies jusqu'au 26/09/2017 en euros	Montant des primes restées investies à compter du 27/09/2017 en euros
Au 31/12/2019	71 297,67	50 000,00
Au 31/12/2020	70 896,73	110 400,94

IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI) :

Votre adhésion ne possède aucun support immobilier devant figurer dans votre éventuelle déclaration à ce titre.

RELEVÉ ANNUEL 2020 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par Aviva Vie et par Aviva Epargne Retraite par parts égales.

Vos informations :**THOMAS BLONDEL ANNE-MARIE****Adhésion : 08026239****Date d'effet : 07/11/1990****DÉTAIL DES OPÉRATIONS 2020****FONDS GARANTI EN EUROS**

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées
25/12/2019	Epargne dans le Fonds Garanti en euros		152 836,74
29/07/2020	Versement		30 000,00
	Total frais sur versements de 2020	150,00	
	Répartition des bénéfices 2020		2 807,72
	Prélèvements sociaux	482,95	
30/12/2020	Epargne dans le Fonds Garanti en euros		185 011,51

AFER EUROCROISSANCE

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées	Montant affecté à la provision mathématique	Montant affecté à la provision de diversification		
					Montant	Valeur de la part	Nombre de parts
25/12/2019	Epargne dans le support AFER EUROCROISSANCE		21 279,36	19 659,14	1 620,22	188,2163	8,6083
11/03/2020	Distribution Afer Eurocroissance		11,86	-	11,86	183,5902	0,0000
30/12/2020	Epargne dans le support AFER EUROCROISSANCE		21 513,57	19 659,14	1 854,43	213,8181	8,6729
	Capital garanti de 19 659,14 au terme 18/07/2028						

AFER SFER

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées	Valeur de la part	Nombre de parts
25/12/2019	Epargne dans le support AFER SFER		62 989,56	67,98	926,5896
19/02/2020	Versement		25 000,00	69,05	362,0564
22/07/2020	Versement		5 000,00	60,16	83,1117
30/12/2020	Epargne dans le support AFER SFER		89 658,09	65,36	1 371,7577

AFER DIVERSIFIE DURABLE

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées	Valeur de la part	Nombre de parts
25/12/2019	Epargne dans le support AFER DIVERSIFIE DURABLE		20 344,77	786,32	25,8734
30/12/2020	Epargne dans le support AFER DIVERSIFIE DURABLE		20 357,45	786,81	25,8734



RELEVÉ ANNUEL 2020 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par Aviva Vie et par Aviva Épargne Retraite par parts égales.

Vos informations :

THOMAS BLONDEL ANNE-MARIE

Adhésion : 08026239

Date d'effet : 07/11/1990

EVOLUTION ANNUELLE

AFER EUROCROISSANCE

Date de valeur	Montant de l'épargne	Capital garanti au terme	Montant Provision mathématique	Provision de diversification		
				Montant	Valeur de la part	Nombre de parts
26/12/2018	19 520,14	19 659,14	18 633,15	886,99	104,1462	8,5168
25/12/2019	21 279,36	19 659,14	19 659,14	1 620,22	188,2163	8,6083
30/12/2020	21 513,57	19 659,14	19 659,14	1 854,43	213,8181	8,6729

Notre système d'information a évolué au 1er octobre 2019. La présentation de votre relevé annuel évolue également pour plus de clarté : les versements et les rachats réalisés depuis cette date et concernant, pour tout ou partie, des supports en unités de compte ou Afer Eurocroissance sont indiqués directement dans les tableaux des supports, sans duplication dans le tableau du Fonds Garanti en euros. Ce nouvel affichage n'a pas d'incidence sur la réalisation de votre opération et sur sa date de valeur.

RELEVÉ ANNUEL 2020 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par Aviva Vie et par Aviva Épargne Retraite par parts égales.

Vos informations :
THOMAS BLONDEL ANNE-MARIE
Adhésion : 13068655
Date d'effet : 30/04/2000
Votre conseiller :
AGENCE EA PARIS OUEST
Correspondant AFER

26 rue Marbeuf

1er étage

75008 PARIS

Téléphone : 01 79 51 70 87

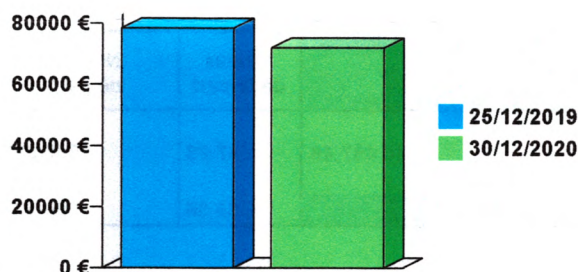
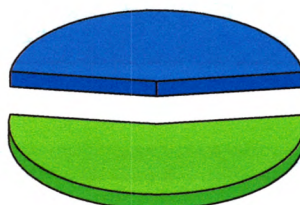
Email : paris.ouest@epargneactuelle.com

Site internet : www.epargneactuelle.com

N° ORIAS : 12067113

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER AU 30/12/2020	71 795,23 €
VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER AU 25/12/2019	78 302,53 €

RÉPARTITION DE L'ÉPARGNE 2020	Rappel de l'épargne au 25/12/2019 en euros	Montant de l'épargne au 30/12/2020 en euros	Ventilation par support au 30/12/2020	Valeur de la part au 30/12/2020 en euros	Nombre de parts au 30/12/2020	Primes Investies au 30/12/2020 en euros	PRUM* en euros
FONDS GARANTI EN EUROS	37 815,07	32 868,19	46,30 %	-	-	-	-
AFER SFER	40 487,46	38 927,04	53,70 %	65,36	595,5790	18 963,24	31,84
Valeur de rachat	78 302,53	71 795,23	100,00 %				
Epargne disponible	78 302,53	71 795,23					

Evolution de l'épargne

Répartition de l'épargne au 30/12/2020


■ FONDS GARANTI EN EUROS
■ AFER SFER

* PRUM (Prix de Revient Unitaire Moyen) : prix d'achat moyen des unités de compte.

La valeur des parts des unités de compte peut varier à la hausse comme à la baisse. Seul le nombre de parts est garanti.

L'épargne investie dans le Fonds Garanti en euros bénéficie de l'effet de cliquet après attribution des bénéfices financiers de l'exercice.

Vous trouverez dans la partie glossaire de cet envoi la définition des termes figurant dans votre relevé annuel.

PRELEVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE :

La loi de finances pour 2018 a institué de nouvelles modalités d'imposition pour les produits issus des versements effectués à compter du 27/09/2017.

Le tableau suivant vous permettra de compléter, le cas échéant, votre déclaration de revenus 2020, avec les informations arrêtées au 31/12/2019, et d'anticiper les modalités d'imposition d'un éventuel rachat demandé au cours de l'année 2021, avec les montants arrêtés au 31/12/2020 :

	Montant des primes restées investies jusqu'au 26/09/2017 en euros	Montant des primes restées investies à compter du 27/09/2017 en euros
Au 31/12/2019	38 112,25	-
Au 31/12/2020	35 301,59	-

IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI) :

Votre adhésion ne possède aucun support immobilier devant figurer dans votre éventuelle déclaration à ce titre.

RELEVÉ ANNUEL 2020 DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT AFER

Les garanties de votre adhésion AFER sont coassurées par Aviva Vie et par Aviva Epargne Retraite par parts égales.

Vos informations :**THOMAS BLONDEL ANNE-MARIE****Adhésion : 13068655****Date d'effet : 30/04/2000****DÉTAIL DES OPÉRATIONS 2020****FONDS GARANTI EN EUROS**

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées
25/12/2019	Epargne dans le Fonds Garanti en euros		37 815,07
15/07/2020	Rachat partiel	5 446,04	
	Répartition des bénéfices 2020		602,69
	Prélèvements sociaux	103,53	
30/12/2020	Epargne dans le Fonds Garanti en euros		32 868,19

AFER SFER

Date de valeur	Libellé des opérations	Mouvements sorties	Mouvements entrées	Valeur de la part	Nombre de parts
25/12/2019	Epargne dans le support AFER SFER		40 487,46	67,98	595,5790
30/12/2020	Epargne dans le support AFER SFER		38 927,04	65,36	595,5790

RELEVÉ ANNUEL 2020

Feuillet de performances 1/6

FONDS GARANTI EN EUROS

Le taux de rendement pour l'année 2020 distribué sur l'ensemble de l'épargne investie (au prorata temporis) sur le Fonds Garanti en euros s'élève à : **TAUX BRUT DU FONDS GARANTI EN EUROS : 2,186 % en 2020**

Le taux de rendement brut du Fonds Garanti en euros est obtenu en rapportant le montant des « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » du compte des bénéfices techniques et financiers du Fonds Garanti en euros au montant moyen pondéré de l'épargne sur le Fonds Garanti en euros.

TAUX NET DU FONDS GARANTI EN EUROS : 1,700 % en 2020

Taux de rendement du Fonds Garanti en euros après prélèvement des frais de gestion administrative du contrat et avant application des prélèvements sociaux et fiscaux (voir glossaire).

TAUX NET DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DU FONDS GARANTI EN EUROS : 1,408 % en 2020

Taux de rendement du Fonds Garanti en euros après prélèvement des frais de gestion administrative du contrat et après application des prélèvements sociaux et brut de prélèvements fiscaux. Taux applicable aux adhésions soumises aux prélèvements sociaux (voir glossaire) lors de l'inscription en compte des bénéfices (adhésions des résidents fiscaux en France).

En cours d'exercice, tant que le taux définitif ne sera pas connu, l'épargne investie sur le Fonds Garanti en euros est valorisée au taux plancher garanti (voir définition ci-dessous).

Les scénarios de performance présents dans le Document d'Informations Spécifiques (DIS) du Fonds Garanti en euros, disponible sur www.afer.fr, sont des estimations de performances futures, brutes de frais de gestion du contrat. Le taux servi sur ce support présente donc des écarts avec ces scénarios.

TAUX DE RENDEMENT MOYEN DES ACTIFS DU FONDS CANTONNÉ : 1,877 % en 2020

Taux de rendement obtenu en rapportant le produit net des placements des actifs en représentation des engagements sur le Fonds Garanti en euros au montant moyen des placements.

TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ (voir glossaire) NET DU FONDS GARANTI EN EUROS (net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux) au 31/12/2020 :

Rendement sur 3 ans	Rendement sur 5 ans	Rendement sur 8 ans
1,93 %	2,17 %	2,56 %

Les performances passées ne présument pas des performances futures.

ENCOURS GÉRÉS au 31/12/2020 : 42,4 milliards d'euros

TAUX D'INTÉRÊT GARANTI MOYEN ET TAUX SERVI MOYEN DU FONDS GARANTI EN EUROS EN 2020 (pour l'ensemble des contrats AFER, commercialisés ou non au 31/12/2020) :

Le Fonds Garanti en euros est le fonds en euros proposé au sein de toutes les adhésions aux contrats AFER.

Taux d'intérêt garanti moyen*	Taux servi moyen (PB incluse)* en 2020
0 %	1,70 %

*Taux indiqué net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux et fiscaux éventuels.

Le taux moyen de participation aux bénéfices (PB) est déterminé en déduisant du taux servi moyen le taux d'intérêt garanti moyen.

COMPTE DES BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU FONDS GARANTI EN EUROS :

Pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéfices techniques et financiers ayant conduit à distribuer le taux de rendement net du Fonds Garanti en euros.

Au débit	Montants en €	Au crédit	Montants en €
Frais de gestion financière	10 417 300	Revenus bruts du portefeuille	872 773 786
50 % de la contribution sociale de solidarité des sociétés	802 064	Intérêts sur avances	14 659 690
Déficits techniques sur les rentes viagères en service		Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	3 406 939
Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	6 032 209	Reprise nette de provisions pour dépréciation des placements	
Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif y compris réemploi des capitaux décès	926 024 755	Revenus bruts de la réserve de capitalisation	8 596 386
Dotation à la provision pour participation aux bénéfices ⁽¹⁾		Reprise de provision pour participation aux bénéfices ⁽¹⁾	81 000 000
Dotation nette à la réserve de capitalisation	37 598 149	Prélèvement net opéré sur la réserve de capitalisation	
		Avoirs fiscaux	79 513
Report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent		Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	1 237 302
Solde créditeur à reporter en 2021	879 139		
TOTAL DÉBIT	981 753 616	TOTAL CRÉDIT	981 753 616

(1) Retrouvez plus de précisions sur la provision pour participation aux bénéfices sur www.afer.fr - document « dernière situation »

EXPLICATION DU CALCUL DU TAUX DE RENDEMENT DU FONDS GARANTI EN EUROS :

Les « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » sont égaux à 926,02 millions d'euros et servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2020 : 42 361,61 millions d'euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2020 est de $926,02 / 42\,361,61 = 0,02186$ soit un taux brut de 2,186 % qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de $(1 + 2,186\%) \cdot (1 - 0,475\%) = 1,017$ soit 1,70 %.

REMUNÉRATION DE L'ÉPARGNE POUR 2021 :

TAUX PLANCHER GARANTI : 0,00 % net en 2021. Taux de rémunération net minimum de l'épargne (après prélèvement des frais de gestion administrative et hors prélèvements sociaux et fiscaux) garanti aux épargnants. Ce taux, fixé conjointement par l'Association Afer et les coassureurs, varie chaque année. Il s'applique en cas de rachat total en cours d'année et sert aussi de rémunération provisoire pour valoriser en cours d'année l'épargne constituée sur le Fonds Garanti en euros.

TAUX DE REVALORISATION DES CAPITAUX DÉCÈS : 0,00 % net en 2021. La prestation décès due est calculée sur la base des sommes affectées au Fonds Garanti en euros, auxquelles s'ajoutent les sommes éventuellement dues en application de la garantie plancher, revalorisées, jusqu'au règlement des capitaux au bénéficiaire, dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

P2

TAUX 2021 DU COMPTE DES AVANCES : 2,35 %. Ce taux est fixé annuellement et conjointement par l'Association Afer et les coassureurs.

Sources des données : GIE Afer- Groupe Aviva France

Page : 9/20

SUPPORT AFER EUROCROISSANCE

PERFORMANCE GLOBALE DES ACTIFS DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : 2,42 % en 2020

Performance globale des actifs du support Afer Eurocroissance (du 25/12/2019 au 30/12/2020) nette de frais de gestion du contrat et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Avant l'échéance de la garantie (entre 10 et 40 ans), les montants investis sur le support Afer Eurocroissance peuvent varier à la hausse ou à la baisse. La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la garantie.

La performance annualisée des actifs de Afer Eurocroissance depuis sa création (du 22/07/2015 au 30/12/2020) est de 4,01 %.

Historique des performances des actifs de Afer Eurocroissance	2019 (du 26/12/2018 au 25/12/2019)	2018 (du 27/12/2017 au 26/12/2018)	2017 (du 28/12/2016 au 27/12/2017)	2016 (du 30/12/2015 au 28/12/2016)
	13,33 %	-1,66 %	2,82 %	6,87 %

MONTANT GLOBAL DES ACTIFS DU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : 229 millions d'euros au 30/12/2020.

VALEUR DE LA PART DE PROVISION DE DIVERSIFICATION : 213,8181 euros au 30/12/2020 (dernière valorisation de l'exercice).

CALCUL DE L'ÉVOLUTION INDIVIDUELLE POUR CHAQUE ADHÉSION :

L'évolution individuelle du support Afer Eurocroissance de chaque adhésion diffère de la performance globale des actifs du support Afer Eurocroissance. En effet, la performance de chaque investissement dépend de la date des versements sur le support Afer Eurocroissance et de la durée d'engagement choisie par l'adhérent lors de son premier investissement sur le support Afer Eurocroissance.

Le calcul de la performance pour chaque investissement sur le support Afer Eurocroissance doit être réalisé en comparant le montant de « Primes investies », figurant sur le relevé de situation de votre adhésion et le « Montant de l'épargne au 30/12/2020 ».

Exemples de performance ⁽¹⁾ individuelle sur le support Afer Eurocroissance

Hypothèse retenue : Pour les versements effectués avant le 01/09/2019, un versement brut de 10 000 euros sur le support Afer Eurocroissance soit un investissement de 10 000 euros net de frais sur versements (2% de frais sur versement). Pour les versements effectués à compter du 01/09/2019, un versement brut de 10 000 euros sur le support Afer Eurocroissance soit un investissement de 10 000 euros net de frais sur versement (0% de frais sur versement).

	Date de valeur retenue pour l'investissement	Échéance choisie par l'adhérent	Montant de l'Épargne au 30/12/2020	Performance ⁽¹⁾ entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 30/12/2020	Performance ⁽¹⁾ annualisée entre la date de valeur retenue pour l'investissement et le 30/12/2020
Adhérent A	22/07/2015	10 ans	12 125,29 €	21,25%	3,60%
Adhérent B	22/07/2015	20 ans	15 917,97 €	59,18%	8,92%
Adhérent C	30/12/2015	10 ans	12 564,53 €	25,65%	4,67%
Adhérent D	30/12/2015	20 ans	17 966,52 €	79,67%	12,43%
Adhérent E	28/12/2016	10 ans	11 308,48 €	13,08%	3,12%
Adhérent F	28/12/2016	20 ans	14 554,73 €	45,55%	9,84%
Adhérent G	27/12/2017	10 ans	10 767,76 €	7,68%	2,50%
Adhérent H	27/12/2017	20 ans	13 643,37 €	36,43%	10,91%
Adhérent I	26/12/2018	10 ans	11 039,75 €	10,40%	5,07%
Adhérent J	26/12/2018	20 ans	13 993,33 €	39,93%	18,29%
Adhérent K	25/12/2019	10 ans	10 042,24 €	0,42%	0,42%
Adhérent L	25/12/2019	20 ans	10 922,63 €	9,23%	9,23%

Le support Afer Eurocroissance bénéficie d'une garantie à l'échéance au moins égale à 100 % des sommes versées et restées investies, brutes des frais sur versement et/ou d'arbitrage. Les performances passées ne présument pas des performances futures.

(1) Performance nette de frais de gestion et du coût de la garantie plancher, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Pour la part de l'épargne affectée au support Afer Eurocroissance, le taux d'actualisation retenu pour la valorisation et l'actualisation de la provision mathématique étant susceptible d'évoluer de façon hebdomadaire, la provision mathématique peut donc varier à la hausse comme à la baisse en cas de fluctuation de ce taux d'actualisation. La valeur des parts de provision de diversification, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier des marchés financiers.

COMPTE DES BÉNÉFICES TECHNIQUES ET FINANCIERS DE LA COMPTABILITÉ AUXILIAIRE D'AFFECTATION ATTACHÉE AU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE : pour votre totale information, l'Afer vous communique le détail du compte des bénéfices techniques et financiers du canton Afer Eurocroissance.

Débit	Montant en €	Crédit	Montant en €
Prestations versées	4 329 949	Primes versées et montants transférés vers Afer Eurocroissance	12 970 786
Frais de gestion et coût de la garantie plancher	2 373 690	Produits nets des placements	2 060 446
		Variation des plus ou moins values latentes	6 098 971
		Retrocessions de commission	-
		Variation des provisions mathématiques	32 256 681
		Variation de la provision de diversification	3 725 404
		Variation de la provision collective de diversification différée	664 774
Arbitrages sortants	53 381 388	Arbitrages entrants	2 307 965
Solde débiteur net de déduction de la période précédente	-		
TOTAL DÉBIT	60 085 027	TOTAL CRÉDIT	60 085 027

EXPLICATION DES RÉSULTATS DE LA COMPTABILITÉ AUXILIAIRE D'AFFECTATION ATTACHÉE AU SUPPORT AFER EUROCROISSANCE :

Le montant de la participation aux résultats au titre de la période provient :

- des résultats obtenus sur les actifs, nets des prélèvements effectués au titre des frais de gestion et du coût de la garantie plancher, nets de la charge de provisions mathématiques résultant seulement de l'évolution des taux d'actualisation et de la durée résiduelle des engagements sur la période, et nets des mouvements de dotation ou reprise à la provision collective de diversification différée.
- de l'attribution de parts de provision de diversification supplémentaires effectuées en 2020 au titre de l'année 2019.